

Dépôt sur
www.terresdargentan.fr
en date du 07/10/2025

TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs: 10 Votants: 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre: 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{me} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{te} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>5^{me} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>6^e vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>7^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>1^{0^{ème}} vice-présidente</i> ; ALLIGNE Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^e vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>8^{me} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSAGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.
CC-2025-150	Budget Principal - Décision modificative n° 2

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1612-11 ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :						101 100,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
65	65888	DEES	020	G0	Autres charges diverses de gestion courante - Autres	18 000,00
011	606121	FLU	512	F8	Fournitures non stockées - Energie, électricité	-18 000,00
042	6811	FIN	01	C0	Dotations aux amortissements	220 000,00
023	023	FIN	01	X0	Virement à la section d'investissement	-118 900,00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :						101 100,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
73	7323	FIN	01	X0	Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	12 600,00
042	777	FIN	01	C0	Recettes et quote part des subventions d'investissement transférées	88 500,00

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :						101 100,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre / opération	article					
4003	2313	ING	442	J1	Centre territorial de santé	-135 980,00
148	202	URB	518	F1	PLUIH intercommunal	57 000,00
204	2031	ING	518	J1	Ingenierie territoriale	8 500,00
128	21318	SDP	020	F14	Démarche alimentaire et territoire	70 480,00
3004	21751	VQI	845	F8	Piste cyclable	35 000,00
1003	21751	VQI	845	F8	Autres opérations de voirie	-35 000,00
040	13911	FIN	01	C0	Amortissement subventions d'investissement - Etat et établissements nationaux	88 500,00
97	2031	ING	518	J1	Etude pré opérationnelle reconduction OPAH	30 000,00
96	2031	ING	552	J1	OPAH centre ville, Argentan, Trun et Ecouche	-15 000,00
169	2031	ING	518	J1	OPAH intercommunale	-15 000,00
1004	2188	FIN	01	C0	Autres immobilisations corporelles - Autres	12 600,00
155	VQI	21751	845	F8	Aménagement quartier des trois croix	-30 000,00
99	2031	ING	518	J1	Etude audit Sprinkler	30 000,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :						101 100,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre / opération	article					
040	2802	FIN	01	X0	Amortissements frais d'études	220 000,00
021	021	FIN	01	X0	Virement de la section de fonctionnement	-118 900,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÈSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.
CC-2025-151	Budget annexe « Aire d'accueil des Gens du Voyage » – Décision modificative n° 1

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :						- €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
042	6811	FIN	01	X0	Dotations aux amortissements	1 307,00
011	60611	FLU	554	F6	Fournitures non stockables - Eau et assainissement	-1 307,00

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :						1 307,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre / opération	article					
21	2188	FIN	01	X0	Autres immobilisations corporelles	1 307,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :						1 307,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre / opération	article					
040	28158	FIN	01	X0	Amortissements autres installations, matériels et outillages techniques	1 307,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSAGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.
CC-2025-152	Budget annexe « Assainissement collectif » – Décision modificative n° 2

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :						2 050,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
042	6811	FIN		C0	Dotations aux amortissements	112 000,00
023	023	FIN			Virement à la section d'investissement	-109 950,00
68	6817	FIN		F9	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 293,00
011	617	ASS		F9	Etudes et recherches	-1 293,00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :						2 050,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
042	777	FIN		F9	Quote part subvention d'investissement transférées résultat	2 050,00

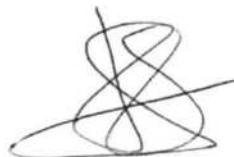
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :						2 050,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre / opération	article					
040	139111	FIN		C0	Amortissements subvention d'investissement - Etat et établissements nationaux	2 050,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :						2 050,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre / opération	article					
040	28031	FIN		C0	Amortissements frais d'études	112 000,00
021	021	FIN			Virement de la section de fonctionnement	-109 950,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-153	Budget annexe « Interventions économiques » – Décision modificative n° 2
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :						- €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
65	6542	FIN	60	X0	Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes	730,00
011	61521	ECO	60	J2	Entretien et réparation sur biens immobiliers - Terrains	-730,00
042	6811	FIN	01	X0	Dotations aux amortissements	1 260,00
011	606121	FLU	60	J2	Fournitures non stockées - Énergie, électricité	-1 260,00

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :						67 895,90 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre / opération	article					
041	2313	FIN	01	C0	Constructions	66 635,90
21	2188	FIN	01	C0	Autres immobilisations corporelles	1 260,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :						67 895,90 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre / opération	article					
041	2031	FIN	01	C0	Frais d'études	66 635,90
040	281321	FIN	01	X0	Amortissements bâtiments publics - Immeubles de rapport	1 260,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÈSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.
CC-2025-154	Budget annexe « Mobilité » – Décision modificative n° 1

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :						- €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
011	61551	MOB		F10	Entretien et réparations - Matériel roulant	8 000,00
022	022	MOB			Dépenses imprévues	-8 000,00
65	6512	MOB		F10	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	-3 700,00
011	6061	FLU		F10	Fournitures non stockables - Eau, énergie	3 700,00

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :						- €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre / opération	article					
20	2033	CPJ		F10	Frais d'insertion	200,00
21	21735	MOB		F10	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	-200,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSAGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-155	Budget annexe « Restauration Collective » – Décision modificative n° 1
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :						- €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
042	6811	FIN	01	X0	Dotations aux amortissements	3 420,00
011	60631	ACH	020	G3	Fournitures d'entretien	-2 500,00
011	61558	RES	020	G3	Entretien et réparation - Autres biens mobiliers	-920,00

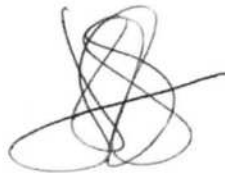
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :						3 420,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre / opération	article					
21	2188	FIN	01	X0	Autre immobilisations corporelles - Autres	3 420,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :						3 420,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre / opération	article					
040	28158	FIN	01	X0	Amortissement autres installations, matériel et outillage techniques	3 420,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÈSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-156	Budget annexe « SPANC » – Décision modificative n° 1
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;
 Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2025 ;
 Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

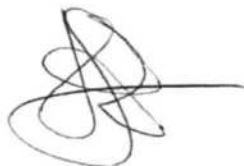
D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :						- €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
67	673	FIN		F9	Titres annulés sur exercices antérieurs	302,00
65	6541	FIN		F9	Créances admises en non-valeur	-302,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO — Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-157	Budget Annexe « Zone d'activités Beaulieu » – Rectificatif sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 et L.5211-36 ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2025-028 du 18 mars 2025 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « Zone d'activités Beaulieu » ;
Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget 2025 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat
Considérant que le résultat d'investissement reste toujours et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;
Considérant la nécessité de rectifier la délibération n° CC-2025-028 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De retirer la délibération communautaire n° CC-2025-028 du 18 mars 2025 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « Zone d'activités Beaulieu ».

Article 2

D'affecter au budget 2025 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024, comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	448 671,08
Résultat d'exercice en section d'investissement (001)	
001 dépenses d'investissement	159 603,88 €
001 recettes d'investissement	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	448 671,08
Total affecté au c/ 1068 :	0,00
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVELLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-158	Budget principal – Régularisation des amortissements
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, et L.2121-31 ;
Considérant la nécessité d'annuler des amortissements qui ont été réalisés à tort ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

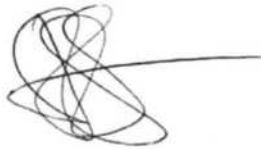
D'apurer des amortissements réalisés à tort en passant les écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

	-	+
Compte 281712	3 244 882,95 €	
Compte 281713	1 401 589,21 €	
Compte 1068		4 646 472,16 €

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëticia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-159	Budget principal – Régularisation des amortissements des subventions d'investissement
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12 et suivants, et L.2121-31 ;
Considérant la nécessité d'annuler des amortissements qui ont été réalisés deux fois ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'apurer les amortissements de subvention en passant les écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

	-	+
Compte 1068	64 393,84 €	
Compte 13911		32 650,65 €
Compte 13912		18 743,19 €
Compte 13913		13 000,00 €

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 56 <u>Vote</u> Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume. <u>N'ont pas pris part au vote</u> : CHOQUET Brigitte ; THIERRY Anne-Charlotte.
CC-2025-160	Garantie d'emprunt relatif à un programme de réhabilitation par Orne Habitat de 5 logements situés dans l'ancienne gendarmerie de la commune déléguée d'Exmes (Gouffern-en-Auge)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5111-4 et L.5214-1 et suivants ;

Vu l'article 2305 du code civil ;

Considérant le projet de réhabilitation par Orne Habitat de 5 logements situés dans l'ancienne gendarmerie de la commune déléguée d'Exmes (Gouffern-en-Auge) ;

Considérant le contrat de prêt n° 174494, consultable à la Mairie d'Argentan, signée entre l'Office Public de l'Habitat de l'Orne, ci-après l'emprunteur, et la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations), le prêteur ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'accepter que Terres d'Argentan Interco accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 247 500 € souscrit auprès de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations), selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 174494 constitué de 2 Ligne(s) du prêt ;

Article 2

De dire que la garantie de Terres d'Argentan Interco est accordée à hauteur de la somme en principal de 123 750 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt (le contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération).

Article 3

De préciser que la garantie d'emprunt est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de Terres d'Argentan Interco est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations), Terres d'Argentan Interco s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires de règlement.

Article 4

D'accepter que Terres d'Argentan Interco s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 56 <u>Vote</u> Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÈSA Isabelle ; De VIGNERAIL Guillaume. <u>N'ont pas pris part au vote</u> : CHOQUET Brigitte ; THIERRY Anne-Charlotte.
CC-2025-161	Garantie d'emprunt pour la réalisation d'un programme de réhabilitation par Orne Habitat de 15 logements situés rue Yves Sylvestre à Argentan

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5111-4 et L.5214-1 et suivants ;
Vu l'article 2305 du code civil ;

Considérant le projet de réhabilitation par Orne Habitat de 15 logements situés rue Yves Sylvestre à Argentan ;

Considérant le contrat de prêt n° 174497, consultable à la Mairie d'Argentan, signée entre l'Office Public de l'Habitat de l'Orne, ci-après l'emprunteur, et la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations), le prêteur ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'accepter que Terres d'Argentan Interco accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 662 500 € souscrit auprès de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations), selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 174497 constitué de 2 Ligne(s) du prêt ;

Article 2

De dire que la garantie de Terres d'Argentan Interco est accordée à hauteur de la somme en principal de 331 250 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt (le contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération).

Article 3

De préciser que la garantie d'emprunt est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de Terres d'Argentan Interco est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations), Terres d'Argentan Interco s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires de règlement.

Article 4

D'accepter que Terres d'Argentan Interco s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVELLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÈSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.
CC-2025-162	Budget principal – Extinction de créances

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'instruction codificatrice n°11022 du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
Considérant les avis des commissions de surendettement ;

Considérant la demande du Comptable public de passer les écritures d'extinction de créances ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De constater l'effacement de créances suivantes du budget principal :

Exercice	N° de titre	Intitulé créance	Restant dû
2019	11413	Cantine et garderie	99,50 €
2019	13514	Cantine	72,60 €
2019	14876	Cantine	95,60 €
2020	1012	Cantine	62,60 €
2020	2411	Cantine et garderie	91,80 €
2020	4087	Cantine	52,80 €
2020	5399	Cantine	52,80 €
2020	6368	Cantine	6,80 €
2020	7479	Cantine	66,80 €
2020	8904	Cantine	115,60 €
2020	10809	Cantine	13,60 €
Total créances éteintes :			730,50 €

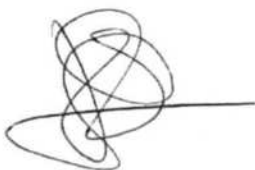
Article 2

De prévoir au budget principal les crédits au compte 6542 « créances éteintes ».

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSAGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÈSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.
CC-2025-163	Budget annexe « Interventions économiques » - Extinction de créances

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'instruction codificatrice n°11022 du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
Considérant l'annonce de clôture pour insuffisance d'actifs ;

Considérant la demande du Comptable public de passer les écritures d'extinction de créances ;
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De constater l'effacement de créances suivantes du budget annexe Interventions économiques :

Exercice	N° de titre	Intitulé créance	Restant dû
2016	159	Location salle	217,20 €
2016	134	Location salle	348,00 €
2017	9	Location salle	169,80 €
Total créances éteintes :			735,00 €

Article 2

De prévoir au budget annexe Interventions économiques les crédits au compte 6542 « créances éteintes ».

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7. OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-164	Terres d'Argentan Mobilité – Tarif des transports au 7 octobre 2025
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Considérant l'intérêt du partenariat avec la Région Normandie afin de faciliter l'accès à la mobilité pour les habitants du territoire ;
Considérant l'avis favorable de la commission Développement durable du 3 juin 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

D'abroger la délibération D2022-112 du 16 juin 2022.

Article 2

De fixer, à compter du 7 octobre 2025, les tarifs suivants :

Dénomination	Tarifs TTC
Tickets à l'unité	1,00 €
Billet 10 voyages rechargeable	6,20 €
Recharge 10 voyages	6,00 €
Ticket Enfant (0 à 4 ans)	Gratuit
Ticket Accès Services (Aller)	Avant de 1,00 €
Ticket Accès Services (Retour)	Remboursement de 1,00 €
Ticket accompagnateur P.M.R.	Gratuit
Ticket 24h	2,50 €

Pass P.M.R.	
Mensuel	5,00 €
Annuel	45,00 €

Pass Jeune annuel (5 à 25 ans)	
pour 1 jeune	54,00 €
pour 1 jeune (tarif solidaire)	5,40 €
pour 2 jeunes	85,00 €
pour 2 jeunes (tarif solidaire)	8,50 €
pour 3 jeunes	105,99 €
pour 3 jeunes (tarif solidaire)	10,59 €
pour 4 jeunes	118,48 €
pour 4 jeunes (tarif solidaire)	11,84 €
Pour 5 jeunes et plus	128,50 €
Pour 5 jeunes et plus (tarif solidaire)	12,85 €
Pass Jeune mensuel (5 à 25 ans)	
pour 1 jeune	6,00 €
pour 1 jeune (tarif solidaire)	0,60 €
pour 2 jeunes	9,44 €
pour 2 jeunes (tarif solidaire)	0,94 €
pour 3 jeunes	11,76 €
pour 3 jeunes (tarif solidaire)	1,17 €
pour 4 jeunes	13,16 €
pour 4 jeunes (tarif solidaire)	1,32 €
Pour 5 jeunes et plus	14,25 €
Pour 5 jeunes et plus (tarif solidaire)	1,40 €

Pass Adulte (26 à 61 ans)	
Mensuel	15,00 €
Mensuel (tarif solidaire)	7,50 €
Annuel	135,00 €
Annuel (tarif solidaire)	67,50 €

Pass Senior (62 ans et plus)	
Mensuel	10,00 €
Mensuel (tarif solidaire)	5,00 €
Annuel	90,00 €
Annuel (tarif solidaire)	45,00 €

Duplicata carte Atoumod	10,00 €
Amende	15,00 €

Périscolaire	
Transport groupe sur ligne	Gratuit
Transport groupe en navette	17,00 €
Transport groupe hors service (soir, week-end)	60,00 €

Tarifs Nomad		1 zone traversée	2 zones traversées	3 zones traversées	4 zones traversées
		(selon le découpage des zones disponibles sur le site nomad.normandie.fr)			
Billet unité	Valable pour un trajet simple	2 €	3 €	4 €	5 €
Carte 10 trajets	Validité illimitée sur carte Atoumod (nominative) Validité 33 mois sur Billet Sans Contact	16 €	23 €	31 €	38 €
Abonnement mensuel 26 ans et plus	Carte nominative Validité de 31 jours à compter de la date de 1ère validation ou date de validité titre papier	39 €	59 €	79 €	99 €

Abonnement mensuel Moins de 26 ans	Carte nominative / Sur présentation d'un justificatif d'âge Validité de 31 jours à compter de la date de 1ère validation ou date de validité titre papier	19 €	22 €	25 €	28 €
Abonnement annuel 26 ans et plus (paiement en plusieurs fois possible)	Carte nominative Validité de 12 mois à compter de la date de 1ère validation ou date de validité titre papier	380 €	580 €	780 €	980 €
Abonnement annuel Moins de 26 ans (paiement en plusieurs fois possible)	Carte nominative / Sur présentation d'un justificatif d'âge Validité de 12 mois à compter de la date de 1ère validation ou date de validité titre papier	180 €	210 €	240 €	270 €

Article 3

De décider qu'à compter du 7 octobre 2025 :

- la gratuité est accordée pour les enfants scolarisés à l'école Victor Hugo et résidant à Coulandon ou Mauvaisville, à la suite de la fermeture de l'école Clément Ader ;
- la validité des Pass annuels et mensuels est respectivement d'un an ou d'un mois à partir de la date décidée au moment de l'achat, étant indiqué qu'il est possible d'acheter plusieurs Pass mensuels pour les cumuler sur une carte Atoumod ;
- les bénéficiaires de la tarification solidaire sont les suivants : tout bénéficiaire du RSA, de la CMU, de l'ASPA, de l'ASS ou tout jeune suivi par la Mission Locale peut profiter de la tarification solidaire pour lui-même et les enfants dont il a la charge (sur présentation d'un justificatif) ;
- les bénéficiaires de l'AAH, de la PCH ou les titulaires de la CMI peuvent profiter de la tarification PMR ;
- les tarifs spéciaux « solidaire et PMR » sont accordés sur présentation d'un justificatif.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécursois citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.
CC-2025-165	Accueils collectifs de mineurs intercommunaux – Tarifs au 1^{er} septembre 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Vu la délibération n° CC-2024-107 du 25 juin 2024 portant sur la tarification des accueils collectifs de mineurs intercommunaux ;

Considérant l'éligibilité à la prestation de service ordinaire soumise à l'application d'une tarification modulée compte tenu que l'intercommunalité assure une programmation d'actions éducatives dans le cadre du « plan mercredi » ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 17 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'abroger, avec effet au 31 août 2025, la délibération n° CC-2024-107 du 25 juin 2024 portant sur la tarification des accueils collectifs de mineurs intercommunaux.

Article 2

D'augmenter les tarifs d'accueils collectifs de mineurs intercommunaux 2025 de 2,50 % à partir de septembre 2025.

Article 3

De fixer les tarifs des accueils collectifs des mineurs comme suit à compter du 1^{er} septembre 2025 :

A°) MERCREDIS LOISIRS

Possibilité de proratiser en appliquant le tarif de base multiplié par le nombre de mercredis restants sur le trimestre.

Désignation	Mercredi demi-journée : matin (8h / 12h15) ou après-midi '13h15 / 18h) sans repas hors vacances (à multiplier par 10 = forfait trimestriel mercredis demi-journée) (1)	Forfait trimestriel (1)
Quotient Familial		
(0 à 380 €)	3,00 €	30,00 €
(381 à 510 €)	4,90 €	49,00 €
(511 à 750 €)	6,35 €	63,50 €
(751 à 999 €)	7,80 €	78,00 €
(1000 € et +)	8,90 €	89,00 €

Désignation	Mercredi journée : matin (8h / 18h) avec repas hors vacances (à multiplier par 10 = forfait trimestriel mercredis journée) (1)	Forfait trimestriel (1)
Quotient Familial		
(0 à 380 €)	5,80 €	58,00 €
(381 à 510 €)	9,70 €	97,00 €
(511 à 750 €)	12,70 €	127,00 €
(751 à 999 €)	15,50 €	155,00 €
(1000 € et +)	17,90 €	179,00 €

B°) ACCUEIL EXCEPTIONNEL

Critères : dépannage / problème de garde, garde alternée, pas plus de 6 mercredis par trimestre

Désignation	Mercredi demi-journée : matin (8h /12h15) ou après-midi (13h15 /18h) sans repas hors vacances (tarif accueil exceptionnel) (1)
Quotient Familial	
(0 à 380 €)	4,40 €
(381 à 510 €)	7,40 €
(511 à 750 €)	9,60 €
(751 à 999 €)	11,70 €
(1000 € à 1500 €)	13,40 €

Désignation	Mercredis journée avec repas, hors vacances (Tarif accueil exceptionnel) (1)
Quotient Familial	
(0 à 380 €)	8,80 €
(381 à 510 €)	14,65 €
(511 à 750 €)	19,10 €
(751 à 999 €)	23,20 €
(1000 € et +)	27,00 €

C°) ACCUEIL SPÉCIFIQUE ADAPTATION

Désignation	Mercredi demi-journée : matin (8h /12h15) ou après-midi (13h15 /18h) sans repas hors vacances (tarif d'adaptation pour enfants avec besoins particuliers) (1)
Quotient Familial	
(0 à 380 €)	1,40 €
(381 à 510 €)	2,50 €
(511 à 750 €)	3,20 €
(751 à 999 €)	3,90 €
(1000 € et +)	4,50 €

(1) Possibilité d'utiliser les tickets loisirs CAF et MSA.

D°) REPAS

Désignation	Repas facturés *
Accueil de loisirs de Trun	3,45 €
Accueil de loisirs d'Écouché les Vallées	4,88 €

(*) Tarifs utilisés uniquement pour le décompte du coût des repas qui doit être précisé sur les attestations remises aux familles.

Article 4

D'appliquer une modulation de la tarification ci-dessus selon les modalités suivantes :

Sans justificatif de ressources, il sera appliqué le tarif correspondant au quotient familial le plus élevé.

Le mode de calcul du quotient familial est celui retenu par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Orne ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Mayenne Orne Sarthe.

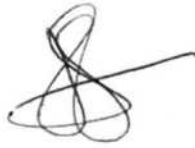
Le quotient familial est égal au douzième du total des ressources nettes déclarées avant abattement y compris les prestations familiales divisé par le nombre de parts.

Nombre de parts : un couple ou une personne isolée = 2 parts ; un enfant = 0,5 part ; 3^{ème} enfant et enfant handicapé = 1 part

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

A large, bold, handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke on the left and a series of horizontal, wavy lines across the middle.

TERRES D'ARGENTAN INTERCO — Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.
CC-2025-166	Renouvellement de convention annuelle avec l'association France Villes et Territoires Durables

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le contrat de relance et de transition écologique pour Terres d'Argentan Interco en date du 7 juillet 2021, notamment son orientation 1 « un territoire exemplaire en matière de transition écologique » et son orientation transversale « affirmer le positionnement » ;

Considérant l'avis favorable du Ministère de la Transition Ecologique sur la candidature de Terres d'Argentan Interco à l'appel à projet « accompagnement sur mesure à l'émergence des projets écoquartiers » ;

Considérant que France Villes et Territoires Durables est une association qui a pour objet l'appui aux projets innovants, la diffusion et la promotion des expériences et savoir-faire français en matière de ville durable ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention d'objectifs 2025-2026 entre France Villes et Territoires Durables et Terres d'Argentan Interco, précisant notamment la mission d'accompagnement et les conditions de son financement.

Article 2

D'inscrire sur le budget 2026 les crédits estimés et nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-168	Désignation de représentants au sein du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Bocages et Vergers du Sud Pays d'Auge »
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-10 et L. 2121-21 ;
Vu le code de l'environnement, notamment l'article L.414-2 ;

Considérant que les représentants des collectivités territoriales concernées par un site Natura 2000 ont la possibilité de désigner parmi eux, s'ils le souhaitent, le président du CoPil ainsi que la collectivité assurant la maîtrise d'ouvrage du site ;

Considérant que pour ce faire, il est nécessaire que le représentant de chaque collectivité ainsi que son suppléant au Comité de pilotage soient nommément désignés par l'instance délibérante de la collectivité ;

Considérant les candidatures de Monsieur Christophe BEUCHER et de Monsieur Boris MADEC ;

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner Monsieur Christophe BEUCHER comme représentant titulaire et Monsieur Boris MADEC comme représentant suppléant pour siéger au comité de pilotage du site Natura 2000 « Bocages et Vergers du Sud Pays d'Auge ».

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.
CC-2025-169	Avenant à la convention portant création du service commun « communication »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-4-2 ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2023-093 du 13 avril 2023 portant création du service commun « Communication » ;
Considérant la démarche d'administration partagée ;

Considérant qu'il convient de modifier la convention portant création du service commun « Communication » afin d'adapter les critères de répartition des coûts du service ;
Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale, communication, numérique et santé du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier par avenant la convention relative à la création d'un service commun « Communication » entre Terres d'Argentan Interco, la commune d'Argentan et le CCAS d'Argentan afin d'adapter les critères de répartition des coûts du service en les faisant correspondre à la réalité de l'activité du service.

Article 2

De dire que le volume de temps de travail du service fera l'objet d'une répartition forfaitaire à hauteur de 49 % pour la Ville d'Argentan, 49 % pour la communauté de commune Terres d'Argentan Interco et 2 % pour le CCAS.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSEN COURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÈSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.
CC-2025-170	Adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire « santé » souscrite par le Centre de gestion de l'Orne

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11 ;
Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu la délibération du Centre de gestion n° 2022/35 du 28 septembre 2022 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance » ;
Vu la convention de participation signée entre le Centre de gestion de l'Orne et la MNT-MGEN ;
Considérant l'intérêt de rejoindre la convention de participation afin de proposer des tarifs et des garanties avantageuses pour les agents, en matière de complémentaire santé ;
Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale, communication, numérique et santé du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2026, à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de gestion de l'Orne et la MNT-MGEN.

Article 2

D'accorder une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé ».

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président, ou Madame Brigitte GASSEAU, 2^{ème} vice-présidente déléguée, à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

Article 4

D'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSAGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-171	Attribution d'une subvention à la CCI Ouest-Normandie pour l'organisation d'un événement annuel en faveur des entrepreneurs du territoire
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-7 qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;
Considérant que dans le cadre de ses statuts ou en tant que partenaire du contrat de ville d'Argentan, Terres d'Argentan Interco est amenée à soutenir les associations participant à l'intérêt local ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 5 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

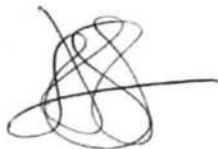
D'attribuer une subvention de 2000 € à la CCI Ouest Normandie, co-partenaire de l'évènement Fondation MMA Entrepreneur du futur à destination des entrepreneurs du territoire pour l'année 2025 :

NOM	MONTANT SUBVENTION	INSCRIPTION BUDGÉTAIRE
CCI Ouest Normandie	2 000 €	Article 6574 – ECO du BP

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtita ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSAGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-172	Dénomination de l'école publique élémentaire de Nécý
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-30, L.5211-1 et suivants et L.5214-16 ;
Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.421-24 ;

Considérant qu'une démarche de dénomination des écoles du territoire de Terres d'Argentan Interco a été proposé aux directeurs des écoles publiques pour pouvoir notamment développer une meilleure signalétique ;

Considérant la proposition de dénommer « Ecole PEF », l'école publique élémentaire de la commune de Nécy ;

Considérant la validation du conseil d'école ;

Considérant l'avis favorable de la commune de Nécy ;

Considérant l'accord de l'intéressé ;

Considérant l'avis favorable de la commission Éducation du 18 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De dénommer « Ecole PEF », l'école publique élémentaire de la commune de Nécy.

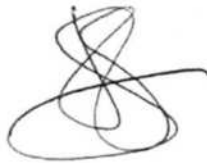
Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVELLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëticia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-173	Adoption du nouveau Projet Educatif de Territoire (PEdT) pour la période 2026-2028
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants ;
Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.551-1 ;
Vu la circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 ;

Considérant l'importance de favoriser une politique éducative et culturel volontariste en direction de l'enfance et de la jeunesse ;

Considérant la nécessité d'établir un nouveau Projet Educatif de Territoire ;

Considérant l'avis favorable de la commission Éducation du 16 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le Projet éducatif de Territoire pour les années 2026-2028, annexé à la présente délibération.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président, ou Monsieur Jean-Louis MENEREUL, 8^{ème} vice-président délégué, à signer la convention.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-174	Adoption de la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
 Considérant la plus-value pour le territoire de contractualiser dans le cadre de la Convention Territoriale Globale ;
 Considérant l'avis favorable de la Commission Éducation du 16 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030, annexé à la présente délibération.

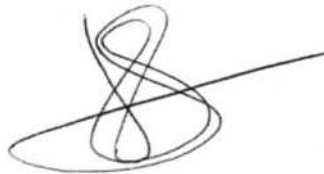
Article 2

D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur Jean-Louis MENEREUL, 8^{ème} vice-président, à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette délibération.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy '8' shape with a horizontal line extending to the right.

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, bold 'F' followed by a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

TERRES D'ARGENTAN INTERCO — Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtita ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNEHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-175	Convention pour l'accès aux déchèteries situées en dehors du périmètre du SITCOM de la Région d'Argentan
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-13 à L.2224-17 ;
Considérant l'éloignement géographique de certaines communes déléguées de Boischampré (Marcei et Saint Christophe le Jajolet), avec les déchèteries du SITCOM de la Région d'Argentan ;

Considérant que les habitants de ces communes étaient autorisés à accéder à la déchèterie de Montmerrei ;

Considérant la nécessité de renouveler les conventions d'accès à la déchèterie de Montmerrei pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De demander au SITCOM de la Région d'Argentan de renouveler la convention avec la communauté de communes des Sources de l'Orne pour permettre aux habitants des communes déléguées de Boischampré (Marcei et Saint Christophe le Jajolet), d'accéder à la déchèterie des Sources de l'Orne.

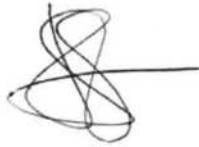
Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention « Accès aux déchèteries extérieures au SITCOM de la Région d'Argentan ».

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSAGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÈSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.
CC-2025-176	Avenants de prolongation au marché de travaux relatif à la construction d'une école maternelle/élémentaire et d'une salle associative dans le quartier Vallée d'Auge à Argentan

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2023-109 du 29 juin 2023 portant lancement du marché de travaux relatif à la construction d'une école maternelle/élémentaire et d'une salle associative dans le quartier Vallée d'Auge à Argentan ;

Considérant qu'en raison de très fortes intempéries, préjudiciables à l'enchaînement des prestations sur le chantier notamment au regard de la spécificité des matériaux biosourcés mis en œuvre, l'exécution des travaux a été retardée ;

Considérant la nécessité de procéder à une prolongation du délai d'exécution du marché d'une durée de huit (8) mois pour l'ensemble des lots ;

Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique et notamment de signer des avenants avec les titulaires du marché ;

Sous réserve de l'avis de la commission Voirie, éclairage public, bâtiment du 24 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la prolongation du délai d'exécution du marché de travaux pour la construction d'une école maternelle/élémentaire et d'une salle associative dans le quartier Vallée d'Auge à Argentan d'une durée de huit (8) mois pour l'ensemble des lots.

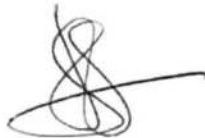
Article 2

D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur Gérard VIEL, 3^{ème} vice-président délégué, à signer l'ensemble des avenants.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÈSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.
CC-2025-178	Lancement d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents de maitrise d'œuvre sur le territoire de Terres d'Argentan Interco et du SMAEP de Terres d'Argentan

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2124-1, L.2124-2, L.2125-1, L.2430-1 à L.2432-2, R.2121-8, R.2124-1 à R.2124-6, R.2162-1 à R.2162-12, R.2172-1 à R.2172-3 et R.2412-1 à R.2432-7 ;

Vu la délibération du Bureau communautaire n° BC-2025-022 en date du 22 mai 2025 autorisant la signature de la convention constitutive du groupement de commandes ;

Considérant la nécessité de passer un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre sous la forme d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert), afin de réaliser des opérations de réhabilitation des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'alimentation en eau potable sur les territoires de Terres d'Argentan Interco et du SMAEP de Terres d'Argentan ;

Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique ;

Considérant l'avis favorable de la commission Assainissement, eaux pluviales, GEMAPI du 19 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à lancer un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre sous la forme d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert), afin de réaliser des opérations de réhabilitation des réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et d'alimentation en eau potable sur les territoires de Terres d'Argentan Interco et du SMAEP de Terres d'Argentan.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces de l'accord-cadre à marchés subséquents, ainsi que les pièces relatives aux marchés subséquents, avec les quatre prestataires qui seront retenus.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO — Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.
CC-2025-179	Conventions de partenariat entre le Conservatoire de Terres d'Argentan Interco et divers partenaires institutionnels

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
Considérant les attendus du nouveau projet d'établissement du conservatoire à rayonnement intercommunal en matière de partenariats ;

Considérant le souhait de Terres d'Argentan Interco de faciliter l'accès à la culture pour les jeunes du territoire ;
Considérant la volonté de faire rayonner le conservatoire sur et hors de l'intercommunalité ;
Considérant l'importance pour les enfants vivant dans l'intercommunalité des projets transversaux menés par le conservatoire avec des partenaires culturels ou institutionnels ;
Sous réserve de l'avis favorable de la commission Équipements communautaires du 24 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les termes des conventions suivantes :

- Convention de partenariat avec le Quai des Arts pour la mise en place d'un parcours du spectateur,
- Convention de partenariat avec le collège Jean Rostand pour la mise en place d'ateliers théâtre,
- Convention de partenariat avec le collège François Truffaut pour la mise en place d'un orchestre à l'école,
- Convention de partenariat avec l'école de musique de Sées pour un travail commun avec deux classes d'instrument.

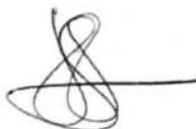
Article 2

D'autoriser Monsieur le Président, ou Madame Brigitte CHOQUET, 9^{ème} vice-présidente déléguée, à signer tous les documents afférents à ces conventions.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



TERRES D'ARGENTAN INTERCO Département de l'Orne	Délibération du Conseil communautaire Séance du 30 septembre 2025
<u>Date de convocation</u> 23 septembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 49 Pouvoirs : 10 Votants : 59 <u>Vote</u> Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 7 OCT. 2025	Le trente septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco. <u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BELHACHE Alexandra ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BLAIS-LEBLOND Laëticia ; CHARLES Christian ; CLAEYS Patrick ; CLEREMBAUX Thierry ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; DELABASLE Stanislas ; DELAUNAY Amélie ; FRÉNÉHARD Guy ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; GUILLOCHIN Katia ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LASNE Hervé ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; MADEC Boris ; MAHIEUX Bernard ; MELOT Michel ; MONTEGGIA Martine ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques. <u>Présent en tant que suppléant</u> : LESEUR Jacques (pour SÉJOURNÉ Hubert). <u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLON Michèle (pouvoir à BISSON Jean-Marie) ; BALLOT Jean-Philippe ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; BUON Michel ; CHRISTOPHE Hubert ; DERRIEN Anne-Marie ; DROUET Nicolas ; DROUIN Jacques ; GOBÉ Carine (pouvoir à THIERRY Anne-Charlotte) ; GRESSANT Taly ; LOLIVIER Alain (pouvoir à VIEL Gérard) ; LOUVET Nathalie (pouvoir à BENOIST Danièle) ; MALLET Gilles (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à VERRIER Patrice) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir à MELOT Michel) ; PRIGENT Jacques (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; <u>Absents</u> : LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BARDIN Franck ; GODET Frédéric ; GOSSELIN Alain ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LECERF Lionel ; MESSENGER Brigitte ; MORIN Lucienne ; PICCO Alain ; SCHNEIDER Xavier ; TÉRÉSA Isabelle ; De VIGNERAL Guillaume.

CC-2025-180	Mise en place d'une première convention d'objectifs et de financement entre la Caisse des allocations familiales de l'Orne et Terres d'Argentan Interco pour le fonctionnement de la ludothèque
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1421-4 et L.1614-10 et suivants qui fixent les règles relatives aux bibliothèques départementales et intercommunales ;

Vu la délibération du Bureau communautaire n° BC-2023-006 du 30 mars 2023 concernant le projet culturel, scientifique, éducatif et social du réseau intercommunal des médiathèques (PCSES) 2023-2028 ;

Considérant la convention territoriale globale passée entre la caisse d'Allocations familiales et la communauté de communes Terres d'Argentan ;

Considérant la charte de qualité des ludothèques françaises ;

Sous réserve de l'avis favorable de la commission Équipements communautaires du 24 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la convention d'objectif et de financement entre la caisse d'Allocations familiales et la communauté de communes Terres d'Argentan Interco pour une durée d'un an entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président, ou Madame Brigitte CHOQUET, 9^{ème} vice-présidente déléguée, à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

